

## Message

du

conseil fédéral à l'assemblée fédérale concernant  
la création d'une station météorologique  
centrale pour la Suisse.

(Du 23 novembre 1880.)

---

Monsieur le président et messieurs,

Les observations météorologiques et leurs résultats ont pris pour la science, aussi bien que pour l'industrie et l'agriculture de notre pays, une importance telle qu'il devient nécessaire de les asseoir sur une base plus sûre que ce n'est le cas lorsque leur continuation dépend d'un crédit remis en question chaque année dans les délibérations sur le budget. La société suisse des sciences naturelles, dont la commission météorologique forme une section, avait pour cette raison exprimé, il y a longtemps déjà, le vœu que les stations météorologiques, jusqu'ici provisoires, fussent reconnues par un arrêté fédéral et qu'il leur fût ouvert un crédit assuré par la Confédération. Dès lors, notre département de l'intérieur a entretenu avec cette société, par voie de correspondance et de conférences, des négociations qui ont eu pour objet d'exposer la manière dont la météorologie a été entendue dans la pratique depuis la première année de la subvention fédérale, ainsi que les inconvénients qui se sont révélés dans cette organisation et qui font désirer qu'elle soit modifiée. Ces négociations ont été closes par le fait que la société

suisse des sciences naturelles a présenté à notre département de l'intérieur un projet définitif élaboré par la direction de la station météorologique centrale actuellement existante.

Le rapport qui forme l'annexe I du projet en question donne des informations détaillées sur ce qui a été fait en Suisse avant 1863 dans le domaine de la météorologie. Les résultats insuffisants des observations météorologiques antérieures doivent être attribués au manque d'une direction centrale assez forte et des ressources pécuniaires indispensables.

Au commencement des années 1860 et sur l'initiative de M. le conseiller fédéral Poda, la société suisse des sciences naturelles mit à exécution le projet d'établissement d'un système de stations d'observations météorologiques. Depuis 1863, ces observations ont été subventionnées par la Confédération. On établit alors et on outilla plus de 80 stations d'observations, dans le même temps que commençait à fonctionner une station centrale à laquelle le conseil d'école suisse assigna un local dans le bâtiment de l'observatoire fédéral à Zurich. La tâche principale de cette station centrale consistait à recueillir et à publier les observations faites dans les diverses autres stations; faute du personnel nécessaire, il lui fut impossible de dresser, sur ces données, un aperçu de la climatologie de notre pays. La direction en fut confiée à M. Wolf, professeur à l'école polytechnique, jusqu'en 1874 et passa, à cette époque, à M. R. Billwiller.

Même sous l'organisation actuelle, on pourrait continuer les observations, et, avec une augmentation du personnel et des ressources pécuniaires, il serait possible de mettre à profit le matériel rassemblé, pourvu qu'on pût compter d'une manière certaine sur la subvention qui est proposée chaque année à l'assemblée fédérale. Ceci n'étant pas le cas et le personnel n'ayant dès lors qu'une position précaire, on ne peut exiger qu'il consacre toutes ses forces à l'institution météorologique. En outre, on a reconnu toujours plus avec le temps la nécessité d'imprimer à la station météorologique centrale un cachet d'utilité publique, parce que, en dehors des visées scientifiques, elle doit poursuivre des intérêts de nature essentiellement pratique. L'agriculture notamment s'est peu intéressée jusqu'ici aux données climatologiques, et l'on doit chercher à la pousser dans cette voie, surtout en regard des bulletins journaliers qui, depuis 1879, transmettent télégraphiquement l'état de l'atmosphère. Les ingénieurs hydrographes ont besoin très-souvent de renseignements sur les dépressions atmosphériques, et les données rassemblées sur la matière se sont montrées plutôt insuffisantes que prodigues d'éclaircissements. Depuis que les médecins attachent une plus grande

importance à la climatologie, les données climatologiques des localités de notre pays visitées par les malades ont aussi acquis une plus grande importance. Il est même arrivé que, dans des actions civiles ou pénales, les observations météorologiques ont rendu mainte et mainte fois de bons services, en ce qu'elles ont permis, grâce aux registres qui en sont tenus, d'indiquer quelles étaient les conditions de la température à telle ou telle époque.

C'est aussi essentiellement en raison de ces intérêts de nature pratique, qu'une station météorologique centrale est appelée à desservir, que l'état devrait faire à celle-ci une situation plus indépendante en la prenant sous sa propre protection, comme l'ont fait déjà tous les autres pays. Le cas échéant, la surveillance immédiate peut toujours être confiée à quelques spécialistes. Une des premières conditions auxquelles est attachée la prospérité d'une institution de cette nature, c'est un siège fixe. Le bureau qui avait été assigné à la station centrale à l'observatoire de Zurich a déjà dû être abandonné au printemps de 1880, à cause de son exigüité, et transféré dans une maison particulière. Il convient que cette station reste à Zurich, cette ville étant le siège de l'école polytechnique fédérale, à laquelle elle peut rendre des services de plus d'un genre. Enfin, il est dans l'intérêt de l'institution elle-même qu'elle ait à sa tête un directeur qui ne remplisse aucun autre emploi et soit initié à tous les détails de son organisation et de sa marche intérieure, en même temps qu'il devrait être au fait de ce qui concerne les autres stations d'observations.

La station météorologique centrale, qui demande que son existence soit assurée par un arrêté fédéral formel, se donne pour mission de recueillir, de la manière usitée jusqu'à ce jour, les données fournies par le réseau des stations d'observations, qui sont actuellement au nombre d'environ 80, d'introduire des méthodes d'observation perfectionnées, de procéder, suivant les besoins, aux inspections des stations, de publier les observations faites, de dresser une climatologie de la Suisse sur les bases des données recueillies, climatologie qui rechercherait et fixerait les moyennes du mois, les moyennes de l'année, les extrêmes et, autant que possible, la marche journalière de la température, la marche annuelle et journalière de la pression atmosphérique, les points hygrométriques extrêmes, la répartition des dépressions quant à l'espace et à la durée, et enfin les lois qui président aux courants atmosphériques. Un certain nombre de travaux climatologiques ont déjà paru dans les annales de la commission météorologique suisse. La station météorologique centrale échangera, en outre, ses bulletins de la température contre ceux d'autres pays et les communiquera aux établissements et aux particuliers; enfin, elle répondra aux questions que pourraient lui

adresser les autorités et le public sur les points qui rentrent dans son programme.

Pour faire face à ses dépenses (traitements du directeur et du personnel auxiliaire, achat d'instruments, frais d'impression et de bureau), cette institution a besoin d'un crédit annuel de fr. 25,000.

Quant aux détails de ce budget, nous prenons la liberté de vous renvoyer au rapport ci-joint de la direction de la station météorologique centrale actuellement existante, qu'accompagne, sous forme d'annexe II, une enquête sur les institutions météorologiques dans les divers pays de l'Europe. Nous avons l'honneur de vous proposer l'adoption du projet d'arrêté ci-après, et nous saisissons cette occasion, monsieur le président et messieurs, pour vous renouveler l'assurance de notre considération distinguée.

Berne, le 23 novembre 1880.

Au nom du conseil fédéral suisse,

*Le président de la Confédération:*

WELTI.

*Le chancelier de la Confédération:*

SCHIESS.

---

Projet.

## Arrêté fédéral

concernant

la création d'une station météorologique centrale  
pour la Suisse.

---

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

de la

CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du conseil fédéral du 23 novembre 1880,

arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. En lieu et place du bureau météorologique provisoire de la société suisse des sciences naturelles, il est créé un bureau officiel permanent qui porte le titre de « *station météorologique centrale pour la Suisse* ».

Art. 2. Cette institution a pour but d'étudier la climatologie de la Suisse au moyen d'observations régulières faites dans les diverses stations, — de rassembler et coordonner les données fournies par les observations, — de publier les résultats ainsi obtenus, — de faire des échanges de bulletins météorologiques, — de recueillir les bulletins météorologiques et de les transmettre aux établissements et aux particuliers qui s'en servent pour des recherches scientifiques ou comme pronostics du temps.

Art. 3. La station est placée sous la dépendance du département fédéral de l'intérieur, qui en exerce la direction

scientifique et technique, ainsi que la surveillance, par l'intermédiaire d'une commission spéciale, dont les membres sont nommés par le conseil fédéral, sur les propositions du département, pour une durée de trois ans.

Art. 4. La marche des affaires de l'établissement est confiée à un directeur pourvu du personnel auxiliaire indispensable.

Le directeur perçoit un traitement fixe de 4500 à 5000 francs.

Art. 5. Le crédit annuel ouvert à l'établissement est fixé à fr. 25,000.

Art. 6. Le siège de la station est à Zurich.

Art. 7. Un règlement spécial, édité par le conseil fédéral, fixe les attributions et les compétences de la commission, ainsi que celles du directeur, et règle tout ce qui a trait à l'organisation de l'établissement.

Art. 8. Le conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant la votation populaire sur les lois et arrêtés fédéraux, de publier la présente loi et de fixer l'époque où elle entrera en vigueur.

## Rapport

sur

l'activité déployée jusqu'à ce jour par la station  
météorologique centrale et sur sa mission  
à l'avenir.

---

Nous croyons satisfaire au mieux à la tâche, qui nous a été confiée, de préparer une nouvelle organisation des travaux météorologiques suisses, en jetant tout d'abord un coup d'œil critique sur l'origine du système d'observations météorologiques subventionné depuis 1863 par la Confédération et sur l'activité déployée sous ce régime.

Pour ce qui a été fait en Suisse avant cette époque dans le domaine de la météorologie, nous nous permettons de renvoyer au rapport de la commission météorologique d'août 1864, contenu dans l'annexe I, pages 4 à 8, et nous croyons devoir seulement relever le fait que, si les travaux météorologiques antérieurs n'ont produit relativement que peu de résultats, il faut en chercher la cause dans le manque d'une direction centrale et uniforme des stations, direction pour laquelle les ressources financières faisaient défaut et qui aurait rendu possible, si elle eût existé, l'acquisition d'un matériel d'observations homogène et supportant réellement la comparaison entre ses divers éléments. Mais c'est sur la possibilité de comparer — outre l'exactitude naturellement — que repose, en première ligne, la principale valeur des observations météorologiques; bien plus, le grand essor que la météorologie a pris ces derniers temps est dû tout entier à la méthode et aux principes uniformes qui ont remplacé les anciennes observations faites et conçues sans aucun plan. Préciser ces principes est encore maintenant une des tâches essentielles des congrès météorologiques internationaux.

## **Message du conseil fédéral à l'assemblée fédérale concernant la création d'une station météorologique centrale pour la Suisse. . (Du 23 novembre 1880.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1880
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	53
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.12.1880
Date	
Data	
Seite	506-512
Page	
Pagina	
Ref. No	10 065 932

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.